

I- Les relations extérieures du Canada

Hélène Galarneau

Volume 19, Number 2, 1988

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/702338ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/702338ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Galarneau, H. (1988). I- Les relations extérieures du Canada. *Études internationales*, 19(2), 301–327. <https://doi.org/10.7202/702338ar>

CHRONIQUE DES RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA ET DU QUÉBEC

Hélène GALARNEAU*

I – Les relations extérieures du Canada

(janvier à mars 1988)

A — Aperçu général

Après la signature officielle de l'accord de libre-échange avec les États-Unis aux premiers jours de l'année, le Gouvernement canadien continuait à le défendre auprès des provinces et de la population canadienne d'une part et à répondre aux questions qu'il suscite chez ses autres partenaires commerciaux, d'autre part. Les questions commerciales bilatérales et multilatérales occupaient d'ailleurs une grande partie des discussions au cours des rencontres ministérielles de l'hiver, que ce soit lors des voyages des ministres du Commerce extérieur et des Transports en Asie, du passage à Ottawa du nouveau premier ministre japonais, M. Takeshita, ou des discussions de Montréal avec les ministres des Affaires étrangères latino-américains. La première réunion du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe, créé lors du Sommet de Vancouver d'octobre dernier, amenait encore le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en Afrique, le Premier ministre canadien se rendant de son côté à Bruxelles pour participer au Sommet de l'OTAN.

Au pays, quelques dossiers délicats retenaient l'attention: les déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur la situation dans les territoires occupés par Israël d'abord, qui mécontentaient la communauté juive du Canada, et la question des réfugiés, avec un nouveau débat lié à l'expulsion de ressortissants turcs, au moment où les nouvelles législations fédérales sur les réfugiés et l'immigration illégale étaient toujours bloquées au Sénat. Il faut enfin noter la signature d'un accord de coopération canado-américain sur l'Arctique qui, s'il ne règle pas la querelle juridique entre les deux pays, quant à la souveraineté canadienne dans cette région, n'en constitue pas moins aux yeux du Canada une solution pratique intéressante.

B — Les politiques de défense

1 – L'OTAN

Le premier ministre canadien participait à la réunion des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OTAN qui avait lieu les 2 et 5 mars à Bruxelles. Les seize participants à ce huitième sommet de l'OTAN émettaient à l'issue de leur rencontre une

* *Documentaliste au CQRI. Cette chronique a été rédigée en collaboration avec Manon Tessier, assistante de recherche au Centre québécois de relations internationales. Revue Études internationales, volume XIX, No 2, juin 1988*

déclaration soulignant leur détermination à tout mettre en œuvre « pour que demeurent opérationnelles, crédibles et efficaces » leurs forces conventionnelles et nucléaires, « y compris les forces nucléaires en Europe ». ¹ Les Alliés apportaient d'autre part leur soutien à la poursuite du dialogue américano-soviétique en vue du sommet de Moscou. Une première déclaration rendue publique à la suite de la première journée de discussions avait été consacrée au contrôle des armements conventionnels, l'OTAN demandant la réduction du déséquilibre des forces conventionnelles en Europe au moyen de négociations « séparées et indépendantes » entre les deux alliances. ² Le premier ministre Mulroney qualifiait la rencontre de très positive et estimait qu'elle avait démontré l'unité de l'alliance. Le ministre de la Défense, M. Perrin Beatty, soulignait pour sa part la volonté des pays membres de l'OTAN de munir le président américain d'un mandat clair pour la poursuite des discussions avec l'Union soviétique, qui manifeste l'unité de l'Alliance, son désir de voir se concrétiser une entente mais qui démontre également sa détermination à se défendre. ³ De passage à Lahr avant de se rendre à Bruxelles, M. Brian Mulroney avait également insisté sur l'importance, pour l'Occident, de conserver une vision claire de ses intérêts en matière de sécurité. Malgré la perspective de relations moins hostiles entre l'Est et l'Ouest avec le régime Gorbachev, l'Ouest ne doit pas oublier, disait-il, qu'aucun pays ou groupe de pays européens ne peut contrebalancer la puissance militaire soviétique, conventionnelle et nucléaire. L'équilibre ne peut être conservé selon lui que grâce à la dissuasion nucléaire et à la participation nord-américaine, ce qui confère à la présence canadienne en Europe une importance vitale. ⁴

Le secrétaire général sortant de l'OTAN, Lord Carrington, effectuait une visite d'adieu au Canada du 8 au 10 mars. Il devait rencontrer le Premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense, de même que les chefs des deux partis d'opposition. ⁵ Dans un discours devant l'*Empire Club* de Toronto, Lord Carrington soutenait que les perspectives de projets réels en matière de contrôle des armements et de désarmement étaient actuellement meilleures qu'elles ne l'avaient été pendant des années, mais que l'OTAN devait néanmoins se prémunir raisonnablement contre le risque d'un échec. Il se disait d'autre part assuré du rôle important que jouera le Canada au sein de l'OTAN à la suite du Sommet, au double plan politique et militaire. Du côté politique, l'OTAN procure au Canada un forum central pour assurer son leadership en matière de désarmement et de défense des droits de la personne, comme le Commonwealth et les Nations Unies. Du point de vue militaire, le secrétaire général soulignait l'accueil chaleureux qu'avait suscité le Livre blanc sur la Défense au sein de l'Alliance, et notait que plusieurs des améliorations prévues aux forces armées canadiennes – tel le renforcement des forces aériennes et terrestres à Lahr, le développement de la Marine dans l'Atlantique et dans l'Arctique ainsi que l'amélioration des forces de réserve – répondaient à des faiblesses spécifiques de l'Alliance. ⁶

2 – LA PROPOSITION SOVIÉTIQUE D'UNE ZONE DE PAIX DANS L'ARCTIQUE

Le ministre de la Défense, M. Perrin Beatty, faisait référence à quelques reprises au cours de l'hiver à la proposition soviétique lancée aux pays nordiques en octobre dernier de démilitariser l'Arctique. Pour M. Beatty, qui répondait le 12 février aux questions de journalistes, celle-ci demeure inacceptable tant que la zone de paix ne comprendra pas

1. *Le Devoir*, 4 mars 1988, p. 4.

2. *Le Devoir*, 3 mars 1988, p. 1.

3. John GRAY, *The Globe and Mail*, 3 mars 1988, pp. A1 et A2.

4. *Ibid.*, 2 mars 1988, p. A10.

5. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 54*, 7 mars 1988.

6. Service de presse de l'OTAN, Communiqué et texte du discours de Lord Carrington, 9 mars 1988.

spécifiquement la péninsule de Kola.⁷ Quelques jours plus tard, en conférence de presse, le ministre-conseiller à l'ambassade soviétique à Ottawa, M. Alexei Makarov, réitérait l'offre de son gouvernement, et mentionnait que le refus exprimé par le ministre Beatty négligeait la possibilité que la démilitarisation de la péninsule de Kola fasse l'objet de discussions ultérieures une fois les pourparlers sur l'Arctique engagés.⁸

Témoignant le 7 mars devant le Comité permanent de la Défense nationale de la Chambre des Communes, le ministre de la Défense affirmait que :

Les propositions visant à démilitariser le Nord ou à faire de l'Arctique une zone exempte d'armes nucléaires sont séduisantes au premier abord, mais elles ne règlent pas le problème. Au mieux, les partisans de ces propositions ne peuvent sans doute espérer qu'un maintien du statu quo, qui se caractérise par une concentration massive de forces nucléaires soviétiques terrestres, maritimes et aériennes dans l'Arctique.⁹

Le ministre ajoutait que l'option choisie par le Canada de se doter de sous-marins à propulsion nucléaire demeurait le moyen de défense le plus efficace, quelles que soient les chances de démilitarisation de la région arctique.¹⁰ M. Beatty avait également annoncé un mois plus tôt l'installation, d'ici cinq ans, d'une base militaire permanente canadienne près du passage du Nord-Ouest. Ce geste, disait-il, confirme l'importance stratégique du Nord et constitue également un geste d'affirmation de la souveraineté canadienne dans cette région.¹¹

3 – AUTRES QUESTIONS

Le ministère de la Défense poursuivait au cours du trimestre l'étude des options qui s'offrent à lui pour l'acquisition de sous-marins nucléaires. Les négociations continuaient avec la France et la Grande-Bretagne pour obtenir les informations techniques nécessaires.¹² Si certains sénateurs américains déclaraient que le Congrès examinerait à la loupe toute proposition de transfert de la technologie nucléaire américaine dans l'éventualité où le Canada choisirait l'option britannique – qui repose sur la technologie nucléaire américaine –, le ministre Beatty se montrait confiant d'obtenir l'approbation du gouvernement américain.¹³

Dans un document préparé à l'intention du Comité permanent des Communes sur la Défense nationale et intitulé *Le point sur les questions de défense, 1988-1989*, le ministère de la Défense mentionnait qu'il avait approuvé les recommandations déposées en février par le groupe de travail sur l'état de la préparation industrielle de la Défense.¹⁴ Le rapport de ce groupe suggère entre autres une coopération plus étroite avec les États-Unis en vue de la planification et du renforcement de l'industrie militaire canadienne.¹⁵ On notera enfin la reprise, en janvier, des essais des missiles de croisière américains, le gouvernement canadien annonçant la tenue de sept essais pour 1988.¹⁶

7. Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 13 février 1988, p. A10.

8. *Ibid.*, 17 février 1988, pp. A1 et A2.

9. Pierre APRIL, *Le Devoir*, 8 mars 1988, p. 10.

10. *Ibid.*, p. 10.

11. Matthew FISHER, *The Globe and Mail*, 5 février 1988, pp. A1 et A2.

12. Voir Ken ROMAIN, *The Globe and Mail*, 15 janvier 1988, p. B5.

13. Norma GREENAWAY, *The Globe and Mail*, 26 mars 1988, pp. A1 et A2.

14. Ministère de la Défense nationale, *Le point sur les questions de défense 1988-1989. À l'intention du Comité permanent de la Défense nationale (Chambre des communes)*, mars 1988.

15. Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 8 février 1988, p. 4.

16. *Le Devoir*, 18 janvier 1988, p. 3.

C — Les politiques économiques et commerciales

Le budget déposé aux Communes le 10 février par le ministre des Finances, M. Michael Wilson, prévoit pour l'année 1988-89 des dépenses de \$ 132,3 milliards, comparativement aux \$ 125,3 milliards de l'année se terminant le 31 mars. Le ministre anticipe un déficit légèrement inférieur à \$ 29 milliards pour les deux prochaines années (il sera de \$ 29,3 milliards pour l'année 1987-88). Il annonçait une augmentation de 6 % des dépenses militaires en 1988-89, et de 6 % pour l'aide au développement. La Défense nationale et l'ACDI se voyaient par ailleurs exemptées des réductions de \$ 300 millions qui seront exigées à partir d'avril 1989 dans les programmes discrétionnaires des autres ministères fédéraux.¹⁷

Le 22 mars, M. Wilson annonçait un programme d'allègement des tarifs douaniers à l'importation de textiles. Le gouvernement avait d'abord songé à l'élimination totale des tarifs douaniers sur les textiles, contre quoi s'étaient élevés les États-Unis et l'industrie canadienne des textiles. Présenté dans l'objectif de permettre aux industries canadiennes du textile et du vêtement d'améliorer leur compétitivité, le programme arrêté par le gouvernement comprend des réductions immédiates des droits ou la remise de droits sur certains types de tissus importés au Canada et, d'ici dix ans, l'abaissement des droits canadiens sur les textiles à un niveau comparable à celui qu'imposent les autres pays.¹⁸

Le gouvernement choisissait en janvier de suspendre indéfiniment les frais de services imposés en juin 1986 aux usagers de la Corporation commerciale canadienne. La perception de ces frais, dans le but de contribuer à l'autofinancement de la Corporation, avait néanmoins été suspendue dès la fin de l'année 1986, dans l'attente d'une décision du Cabinet. Celui-ci jugeait au début du trimestre que ces droits pourraient avoir des conséquences négatives sur le commerce d'exportation de gouvernement à gouvernement, et optait pour le financement de la CCC par le parlement.¹⁹

Le ministère des Affaires extérieures entreprenait en février des consultations avec les gouvernements provinciaux dans le but de coordonner les programmes de promotion des exportations au Canada.²⁰ En janvier, les conseillers aux affaires scientifiques et technologiques de plusieurs missions canadiennes à l'étranger effectuaient par ailleurs une tournée au pays pour rencontrer des représentants des gouvernements et du secteur privé afin de les renseigner sur l'aide qu'ils peuvent apporter pour identifier et acquérir des technologies étrangères.²¹

D — Les politiques d'aide au développement

Le gouvernement rendait publique le 3 mars sa nouvelle stratégie d'aide au développement exposée dans un document d'une centaine de pages intitulé : *Partageons notre avenir : L'assistance canadienne au développement international*. Déposé en Chambre par Mme Monique Landry — dont le titre de ministre des Relations extérieures s'allongeait désormais pour devenir ministre des Relations extérieures et du Développement international — le document reprend en majeure partie en les précisant les éléments déjà contenus dans la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur sur l'APD de septembre dernier.²²

17. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 11 février 1988, pp. 1 et 10.

18. Pierre APRIL *Le Devoir*, 23 mars 1988, p. 12.

19. Corporation commerciale canadienne, *Communiqué no 81*, 7 janvier 1988.

20. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 47*, 24 février 1988.

21. *Ibid.*, *Communiqué no 11*, 11 janvier 1988.

22. Voir *Études internationales*, vol. XVIII, no 4 (décembre 1987), pp. 814-815.

Ainsi connaissait-on déjà les six grands objectifs thématiques de l'aide canadienne au développement — lutte contre la pauvreté, ajustement structurel des économies, participation accrue des femmes, respect de l'environnement, sécurité alimentaire et approvisionnement en énergie — présentés ici comme éléments d'une « charte de l'aide publique au développement ». Celle-ci fixe les grands principes qui guideront les activités canadiennes en matière d'APD :

1. priorité à l'aide aux pays et aux populations les plus pauvres du globe;
2. « aider les gens à s'aider », *i.e.* viser le développement des ressources humaines et institutionnelles des PVD de façon à leur permettre de régler eux-mêmes leurs problèmes;
3. priorité des besoins de développement sur tout autre objectif de politique extérieure canadienne dans l'établissement des objectifs du programme d'APD;
4. Concept clé du partenariat, « qui favorise et renforce les liens entre les institutions et les citoyens canadiens et ceux des pays du tiers-monde ». ²³

On connaissait également l'intention du gouvernement de maintenir l'APD à 0,5 % du PNB jusqu'en 1990-91 et de la faire passer graduellement par la suite à 0,6 % en 1995 et à 0,7 % en l'an 2000, comme de consacrer 0,15 % du PNB à l'aide aux PMA. De même pour la proportion d'aide liée, fixée à 50 % pour l'aide bilatérale à l'Afrique subsaharienne et aux PMA et à 66⅔ % pour les autres. On apprenait que le gouvernement avait fixé à 50 % la proportion de l'APD consacrée au programme de partenariat qui finance les activités des « partenaires » nationaux et internationaux du Canada responsables de la planification et de la gestion de leurs propres projets. En limitant à 50 % de l'aide le « Programme des initiatives nationales », *i.e.* les projets planifiés directement par l'ACDI, et en affectant sur le terrain une proportion « pouvant atteindre le quart des agents d'aide », le gouvernement entend répondre en grande partie aux critiques reprochant une trop forte centralisation du programme d'aide canadien. Quatre bureaux régionaux, un pour les pays de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, un pour le Sahel, un pour les Antilles et un pour les pays de l'ASEAN seront également ouverts. ²⁴

De nouveaux critères d'admissibilité au programme canadien d'APD remplaceront le classement des pays effectué jusqu'à maintenant. Si tous les PVD sont admissibles à l'aide multilatérale, une liste d'exclusion comprendra les pays européens en développement et d'autres pays considérés non admissibles pour des raisons d'ordre politique, économique ou de non respect des droits de la personne. En matière d'aide bilatérale, le Cabinet aura la responsabilité d'établir la planification quinquennale des niveaux d'aide par pays admissible, en tenant compte d'un certain nombre de critères parmi lesquels l'état des relations entre le Canada et le pays et la capacité du pays à gérer efficacement l'aide reçue. La répartition de l'aide bilatérale se fera dans le cadre général suivant :

- une répartition géographique fixée à 45 % pour l'Afrique, 39 % pour l'Asie et 16 % pour les Amériques;
- une concentration plus grande de l'aide bilatérale dont 75 % sera accordée à 30 pays ou regroupements régionaux;
- une attention particulière aux pays à faible revenu et aux petits États insulaires, récipiendaires de 75 % de l'aide bilatérale,

23. ACDI, *Partageons notre avenir: L'assistance canadienne au développement international*, Hull, ACDI, 1987, p. 26.

24. *Ibid.*, pp. 33-34.

- et, pour une période de cinq ans à partir de 1987, une attention spéciale aux PVD membres de la Francophonie et du Commonwealth qui recevront 65 % de l'aide bilatérale.²⁵

Pour les pays où les droits de la personne seraient « violés de façon systématique, flagrante et soutenue et où nous ne pouvons être assurés que notre aide atteint les personnes à qui elle est destinée », la nouvelle politique de l'ACDI prévoit que le Canada réduira ou refusera l'aide bilatérale de gouvernement à gouvernement et acheminera plutôt son soutien par l'intermédiaire des ONG ou des organismes multilatéraux.²⁶ Parmi les autres mesures annoncées, on notera la présentation au Parlement d'un projet de loi permettant la remise de la dette d'APD pour les pays bénéficiant du moratoire de 1986, l'établissement d'un programme permanent de sensibilisation des Canadiens au développement, notamment des gens d'affaires, auquel sera consacré 1 % du budget d'APD et enfin la tenue d'une série de consultations entre le gouvernement et les milieux d'affaires des ONG et d'autres partenaires sur plusieurs questions spécifiques reliées aux nouveaux objectifs gouvernementaux.

Le rapport annuel de l'ACDI pour l'année 1986-87 déposé en Chambre le 24 mars rapporte que \$ 2,5 milliards ont été affectés à l'APD par le Canada au cours de cette année. La répartition de ces fonds fut la suivante, selon les grandes catégories d'aide: \$ 967,02 millions à l'aide bilatérale, \$ 953,11 millions à l'aide multilatérale, \$ 248,76 millions aux programmes spéciaux *i.e.* aux projets d'institutions et de groupes bénévoles canadiens et internationaux, et \$ 32,38 millions au programme de coopération avec le monde des affaires.²⁷

À l'occasion de la venue au Canada du président du Comité international de la Croix-Rouge les 21 et 22 mars, Mme Landry annonçait une contribution additionnelle de \$ 3,8 millions pour les activités du CICR en Éthiopie, en Angola, au Mozambique, au El Salvador et au Nicaragua.²⁸ Enfin, l'ACDI versera \$ 900 000 à l'Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales pour un programme d'échanges de stagiaires avec des pays en développement.²⁹

E — Les politiques d'immigration

Les ministres Benoît Bouchard et Gerry Weiner, responsables de l'Immigration, tentaient toujours au cours de l'hiver de convaincre le Sénat d'adopter les projets de lois C-55 sur le processus de reconnaissance du statut de réfugié et C-84 sur l'entrée clandestine d'immigrants au pays.³⁰ Sans accepter quelque changement que ce soit aux principes et aux objectifs du projet de loi C-84, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration acceptait en janvier quelques-uns des amendements proposés par le Sénat en décembre. Les amendements acceptés sont ceux qui « contribueront à clarifier les intentions du projet de loi et à l'adapter davantage à nos objectifs », déclarait M. Bouchard.³¹

La question des personnes entrées au Canada et revendiquant le statut de réfugié faisait encore la manchette en mars après la décision du gouvernement fédéral d'expulser trente-sept

25. *Ibid.*, p. 30.

26. *Ibid.*, p. 32.

27. ACDI, *Communiqué no 88-30*, 24 mars 1988.

28. *Ibid.*, *Communiqué no 88-29*, 22 mars 1988.

29. *Ibid.*, *Communiqué no 86-06*, 19 janvier 1988.

30. Richard CLÉROUX, *The Globe and Mail*, 29 janvier 1988, p. A3.

31. Voir Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 88-2*, 26 janvier 1988.

Turcs résidant au Québec depuis environ dix-huit mois et à qui était refusé ce statut.³² Des pressions populaires incitaient alors la ministre québécoise de l'Immigration, Mme Louise Robic, à entreprendre des négociations avec le gouvernement fédéral pour trouver une solution aux problèmes des Turcs frappés d'expulsion. Si le ministre Bouchard acceptait de suspendre temporairement les ordres d'expulsion jusqu'à ce que le Québec fasse connaître le nom des personnes qu'il accepterait de façon permanente, cette solution était remise en cause en raison du refus de M. Bouchard de suspendre également l'expulsion de tout demandeur du statut de réfugié au Canada. Au cours de cet épisode marqué de nombreux rebondissements, la presse et certains organismes d'aide aux réfugiés soulignaient le caractère discriminatoire de la mesure envisagée pour les Turcs du Québec.³³

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration modifiait en février sa politique à l'endroit des étudiants étrangers afin de permettre à certains d'entre eux de travailler sans avoir à faire valider leur offre d'emploi ou à satisfaire aux critères reliés à la disponibilité de travailleurs canadiens qualifiés. Cette mesure était présentée comme faisant partie d'une stratégie globale du gouvernement en vue d'améliorer la situation des étudiants étrangers au Canada.³⁴

F — Organisations et rencontres internationales

1 — L'ONU

Le Canada versait encore cette année dès le premier jour ouvrable le montant total de sa contribution au budget régulier de l'ONU pour 1988. Fixée à 3,06 % du budget des Nations Unies, celle-ci s'élève à \$ 28,9 millions. En annonçant ce versement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures rappelait les graves difficultés financières de l'organisation causées dans une large mesure, disait-il, par le « non-paiement d'un des contributeurs principaux, les États-Unis, dont les arriérés totaux représentent maintenant quelque 30 % du budget annuel des Nations Unies ». ³⁵ M. Clark indiquait en même temps que le Canada avait également payé ses contributions pour 1988 à la plupart des institutions spécialisées, dont l'OMS, l'AIEA, le BIT, l'UNESCO, le GATT et l'OACI. Aucune mention n'était faite de la FAO, à qui le Canada ne réglait pas sa contribution, comme nous le verrons ci-dessous.

À l'approche de la date prévue par une loi adoptée par le Congrès américain exigeant la fermeture du bureau de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à New York, le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, M. Stephen Lewis, faisait le 29 février devant l'Assemblée générale, au nom du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, une déclaration précisant la position de ces trois pays sur cette question. Selon eux, le pays hôte du siège de l'ONU a l'obligation juridique de permettre à l'OLP de maintenir un bureau auprès des Nations Unies. Ils craignent par ailleurs le « précédent fort malheureux » que pourrait créer la mise en œuvre de la mesure législative américaine pour le statut de toutes les missions d'observation aux Nations Unies. M. Lewis proposait le recours à un tribunal d'arbitrage et souhaitait que les parties s'abstiennent de politiser ce débat.³⁶

32. Carole BEAULIEU, *Le Devoir*, 12 mars 1988, pp. A1 et A12.

33. Richard CLÉROUX et Susan DELACOURT, *The Globe and Mail*, 24 mars 1988, pp. A1 et A2; Isabelle PARÉ, *Le Devoir*, 24 mars 1988, pp. 1 et 12; Carole BEAULIEU, *Le Devoir*, 25 mars 1988, pp. 1 et 10; Patricia POIRIER et Richard CLÉROUX, *The Globe and Mail*, 25 mars 1988, p. A3; Michel VASTEL et Bernard DESCÔTEAUX, *Le Devoir*, 30 mars 1988, pp. 1 et 12.

34. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 88-7*, 24 février 1988.

35. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 1*, 4 janvier 1988.

36. *Ibid.*, *Communiqué no 51*, 29 février 1988.

2 – LA FAO

Le Canada exigeait en février des excuses de la part du directeur général de la FAO suite aux remarques virulentes d'un de ses représentants à l'endroit du gouvernement.³⁷ Le directeur des communications de l'organisation, M. Richard Lydiker, avait accusé le Canada de s'être livré à une campagne de dénigrement de la FAO, notamment de son directeur à qui il aurait préféré voir succéder un autre candidat l'automne dernier. M. Lydiker s'élevait également contre le refus du Canada de verser sa contribution annuelle à l'organisation pour 1988. Lors de la conférence de novembre dernier au cours de laquelle M. Saouma avait été réélu à la tête de la FAO et où le Canada avait plaidé en faveur d'une enquête indépendante sur la direction de l'organisation, requête rejetée au profit d'une étude interne, le ministre canadien de l'Agriculture avait déclaré que le Canada réévaluerait sa relation avec l'organisation. Le Canada reproche à la FAO son inefficacité financière, le fait qu'elle ne mène pas à terme ses programmes et qu'elle effectue ses choix sans règles écrites et le manque de programmes de formation de son personnel.³⁸

3 – LE GATT

Le comité des négociations commerciales du GATT acceptait le 18 février l'offre canadienne de tenir à Montréal une conférence d'examen à mi-parcours des négociations commerciales multilatérales. Celle-ci aura lieu en décembre prochain pour faire le point, au niveau ministériel, sur les progrès réalisés depuis l'ouverture de l'Uruguay Round et donner l'impulsion à l'étape finale des discussions.³⁹

4 – L'OACI

Une conférence diplomatique réunie au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et présidée par le Canada adoptait en février un Protocole sur la répression des actes illicites de violence dans les aéroports. Le Canada avait proposé après les attentats terroristes perpétrés dans les aéroports de Rome et de Vienne en décembre 1985 un resserrement des mesures internationales de lutte contre le terrorisme par la signature d'une entente éliminant les lieux de refuge pour les responsables d'actes terroristes dans les aéroports internationaux. Le protocole était adopté par consensus par les quatre-vingt-un États participants.⁴⁰ Dans le discours qu'elle prononçait lors de l'ouverture de la conférence diplomatique, le 9 février, la ministre d'État aux Transports du Canada, Mme Monique Vézina, s'inquiétait des difficultés financières de l'OACI. Elle faisait également état des actions entreprises par le Canada pour aider les PVD à améliorer la sécurité dans les aéroports depuis sa décision de septembre 1986 d'y consacrer un programme spécial de \$10 millions.⁴¹

G — Les relations canado-américaines

1 – LA RENCONTRE TRIMESTRIELLE DES SECRÉTAIRES D'ÉTAT AMÉRICAIN ET CANADIEN

Le secrétaire d'État américain, M. Georges Shultz, rencontrait son homologue canadien, M. Joe Clark, à Ottawa le 11 janvier. Lors de cette journée trois ententes étaient signées: un accord de coopération dans l'Arctique, un traité d'extradition et une déclaration

37. *The Globe and Mail*, 12 février 1988, p. A5.

38. *Le Devoir*, 11 février 1988, p. 2.

39. *Le Devoir*, 19 février 1988, p. 2; Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 42*, 18 février 1988.

40. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 46*, 24 février 1988.

41. *Ibid.*, *Discours no 88/09*, 9 février 1988.

sur la lutte contre le terrorisme. La déclaration conjointe sur la répression du terrorisme officialise la création d'un groupe consultatif bilatéral de coopération pour la lutte au terrorisme qui sera placé sous la responsabilité du département d'État et du ministère des Affaires extérieures. Ce groupe consultatif a notamment pour mandat de renforcer les contrôles à la frontière et de favoriser les échanges de renseignements.⁴² Le protocole au traité d'extradition précise la portée du traité d'extradition conclu entre le Canada et les États-Unis le 3 décembre 1971, en élargissant les pouvoirs des deux pays. Il permet maintenant de demander l'extradition pour tout acte qui constitue un crime dans les deux pays et qui est passible de plus d'un an de prison. Les secrétaires d'État ont également procédé à un échange de lettres sur l'enlèvement de personnes se trouvant au Canada et ramenés aux États-Unis par des agents civils de sociétés de cautionnement. Ces enlèvements constituent maintenant un délit passible d'extradition.⁴³

L'accord de coopération sur l'Arctique, résultat de 24 mois de négociations, reconnaît l'importance de la coopération entre les deux pays dans l'Arctique et de la protection de l'environnement dans cette région. Il stipule également que « tous les déplacements des brise-glace américains dans les eaux revendiquées par le Canada comme ses eaux intérieures soient effectués avec le consentement du Gouvernement du Canada. »⁴⁴ « Comme ni le Canada ni les États-Unis n'ont changé leurs positions juridiques, nous sommes convenus d'un accord pratique qui est tout à fait conforme avec les pré-requis de la souveraineté canadienne dans l'Arctique » expliquait M. Clark lors de la conférence de presse suivant la signature.⁴⁵ La circulation des sous-marins n'est cependant pas soumise à ces contrôles.

Le secrétaire d'État américain confirmait en conférence de presse que les Américains ne partageaient pas l'évaluation canadienne de l'ampleur des dommages causés par les pluies acides.⁴⁶ Ces propos survenaient quelques jours après une nouvelle critique du ministre canadien de l'Environnement, M. Tom McMillan, à l'endroit des conclusions du rapport produit l'automne dernier par le *National Acid Precipitation Assessment Program* (NAPAP) des États-Unis.⁴⁷ Dans une lettre datée du 6 janvier adressée à l'administrateur de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA), M. Lee Thomas, M. McMillan reprenait, données scientifiques à l'appui, les critiques exprimées à la fin de l'année. Sa missive était accompagnée d'une contre-évaluation d'une trentaine de pages réalisée par 40 scientifiques canadiens soulignant les faiblesses du rapport américain.⁴⁸ « En raison des lacunes qui caractérisent (le rapport), il ne devrait pas être utilisé par l'administration américaine comme un élément de réponse à ce problème transfrontalier » concluait M. McMillan.⁴⁹ Le Premier ministre canadien aurait aussi personnellement écrit à ce sujet au Président américain.⁵⁰

2 – LE LIBRE-ÉCHANGE

Le Président des États-Unis et le Premier ministre du Canada signaient séparément le 2 janvier le texte officiel de l'accord de libre-échange entre les deux pays. Celui-ci doit

42. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 8*, 11 janvier 1988.

43. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 9*, 11 janvier 1988.

44. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 10*, 11 janvier 1988.

45. *Ibid.*.

46. Manon CORNELIER, *Le Devoir*, 12 janvier 1988, pp. 1 et 10; Jeff SALLOT, *The Globe and Mail*, 12 janvier 1988, pp. A1 et A2.

47. Pierre APRIL, *La Presse*, 8 janvier 1988, cité par *L'Argus*, 8 janvier 1988, p. A16 et Michael KEATING, *The Globe and Mail*, 11 janvier 1988, p. A10.

48. Michael KEATING, *The Globe and Mail*, 7 janvier 1988, p. A8; Manon CORNELIER, *Le Devoir*, pp. A et 10.

49. Pierre APRIL, *La Presse*, 8 janvier 1988, cité par *L'Argus*, 8 janvier 1988, p. A16.

50. Jeff SALLOT, *The Globe and Mail*, 11 janvier 1988, p. A4.

entrer en vigueur progressivement, sur une période de dix ans, à partir du 1^{er} janvier 1989. Le Congrès américain et le Parlement canadien doivent encore approuver l'accord, ce qui devrait se faire au printemps. Quelques minutes avant la signature officielle, le Président Reagan avait une conversation téléphonique avec le premier ministre Mulroney où il fut question, outre l'accord de libre-échange, du Sommet économique de Toronto et de la situation des marchés agricoles.⁵¹ Au cours de son passage à Ottawa quelques jours plus tard, le secrétaire d'État américain déclarait que l'Administration Reagan n'avait pas l'intention de voir l'accord de libre-échange ébranlé par une éventuelle loi omnibus sur le commerce du Congrès. Il soulignait que le Président Reagan avait affirmé son intention d'apposer son veto à l'entrée en vigueur d'une telle loi.⁵²

Cette signature suscitait des réactions de la part de partenaires commerciaux des deux pays. Le quotidien *Le Devoir* rapportait le 15 février que le Mexique, Israël, l'Association des pays du Sud-Est asiatique, la Corée du Sud et Taïwan se montraient intéressés par l'accord et voulaient raffermir les échanges économiques avec l'Amérique du Nord.⁵³ Le Mexique, tout en affirmant son désir d'accroître ses échanges commerciaux avec les États-Unis et le Canada, déclinait cependant l'offre du Président Reagan de se joindre à ces pays au sein d'une zone de libre-échange.⁵⁴ Par contre, certains pays des Caraïbes possédant des accords de tarifs préférentiels avec les États-Unis ou le Canada s'inquiétaient des conséquences de l'accord sur leurs échanges économiques.⁵⁵ De même, le Haut-Commissaire australien au Canada, M. Robert Laurie, indiquait que l'accord et ses conséquences pour les exportateurs australiens allaient être étroitement examinés.⁵⁶

Lors du *World Economic Forum* de Davos, fin janvier, les représentants canadiens et américains éprouvaient des difficultés à convaincre les quelques 700 participants que l'accord canado-américain respectait les principes du GATT. Des participants du Japon et de la CEE demandaient d'étudier l'accord de libre-échange afin de vérifier sa conformité aux règles commerciales internationales.⁵⁷ Au début du mois, les pays membres de la CEE avaient formé un groupe d'étude à ce sujet.⁵⁸

3 – LES AUTRES QUESTIONS COMMERCIALES

À propos du différend canado-américain relatif aux restrictions à l'exportation de saumons et de harengs de la Côte Ouest, la ministre du Commerce extérieur, Mme Pat Carney, annonçait le 21 mars que le gouvernement du Canada ne s'opposerait pas à l'adoption du rapport du groupe spécial du GATT qui avait conclu ces restrictions contraires aux règles du commerce international. La ministre précisait que d'ici 1989, de nouveaux règlements permettant aux Américains d'acheter du poisson canadien non transformé seraient adoptés.⁵⁹ Par ailleurs, les huit compagnies canadiennes qui exportent de la potasse aux États-Unis acceptaient au début de janvier d'ajuster leurs prix à un niveau qui satisfasse les autorités commerciales américaines. En prenant cette décision, les sociétés canadiennes

51. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 4 janvier 1988, pp. 1 et 10 et Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 4 janvier 1988, pp. A1 et A2.

52. Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 12 janvier 1988, p. A-4.

53. *Le Devoir*, 15 février 1988, p. 3.

54. Sally JACOBSEN, *The Globe and Mail*, 10 février 1988, p. B-18.

55. Canute JAMES, *The Globe and Mail*, 16 janvier 1988, p. B-16.

56. Richard TODD, *The Globe and Mail*, 4 mars 1988, p. B-18.

57. Edward GREENSPOON, *The Globe and Mail*, 1^{er} février 1988, p. B-16.

58. *The Globe and Mail*, 14 janvier 1988, p. B8.

59. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 64*, 21 mars 1988; voir aussi Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 22 mars 1988, pp. B1 et B6.

évitait les droits compensatoires permanents que s'apprêtait à imposer le département américain du Commerce. L'accord a pour effet de suspendre la cause contre les sociétés canadiennes pendant cinq ans.⁶⁰

Au cours de la dernière semaine de mars, des membres du Congrès américain, M. Sam Gibbons, président du Comité sur le Commerce de la Chambre des représentants et M. William Frenzel, également membre du Comité, rencontraient l'ambassadeur canadien aux États-Unis, M. Allan Gottlieb, afin de lui souligner que le Canada devrait faire preuve de modération dans les dossiers commerciaux litigieux, comme le contre-plaqué, l'uranium ou la distribution des films, s'il ne veut pas miner le support du Congrès à l'accord de libre-échange.⁶¹ La veille, le Sénat américain avait approuvé un projet de loi augmentant les tarifs sur l'utilisation d'uranium importé, incluant les importations d'uranium canadien. Ce projet, s'il devait être adopté par la Chambre des représentants, entrerait en contradiction avec la section énergétique de l'accord du libre-échange qui prévoit la levée des restrictions sur le commerce de l'énergie et la création d'un marché nord-américain pour le pétrole, le gaz naturel, l'électricité et l'uranium.⁶² Au même moment, l'administration Reagan indiquait son intention de ne pas réduire les tarifs douaniers sur le contre-plaqué canadien tant qu'une solution « satisfaisante » n'aurait pas été apportée. Selon l'accord de libre-échange, les réductions de tarifs douaniers devaient s'appliquer à compter du 1^{er} janvier à la condition que le Canada modifie son code du bâtiment, qui interdit l'usage de la plupart du contre-plaqué américain au Canada.⁶³ Décrivant l'environnement politique du Congrès comme « fragile », M. Frenzel se déclarait néanmoins optimiste face à l'approbation du Congrès à l'accord de libre-échange.⁶⁴

4 – LES PLUIES ACIDES

Quelques jours après la visite du secrétaire d'État américain, une rencontre bilatérale sur la réduction des émissions acides avait lieu à Washington. À l'issue de la rencontre, le chef de la délégation canadienne, M. Don Campbell, qualifiait la contre-proposition américaine de « décevante », signalant qu'il n'y avait aucune indication laissant croire possible un accord comportant des restrictions précises et quantitatives. À Ottawa, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne se montrait guère optimiste. M. Campbell indiquait enfin qu'il appartenait au conseil des ministres d'Ottawa de décider de la poursuite ou de la suspension des négociations.⁶⁵

À la fin mars, en visite à New York, pour recevoir le *Gold insign* de la Pan American Society pour la contribution spéciale du Canada en Amérique centrale et dans les Caraïbes, le premier ministre Mulroney reprenait dans son discours le thème des pluies acides. Il qualifiait de « fléau » et de « véritable tragédie » la pollution par les pluies acides et soulignait que l'administration américaine « évitait d'agir » en réclamant de nouvelles études. « L'amitié a des exigences inéluctables » a conclu le Premier ministre canadien. M. Mulroney a également indiqué qu'il discuterait de cette question avec le président Reagan le 27 avril prochain.⁶⁶

60. *Le Devoir*, 8 janvier 1988, p. 2.

61. Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 31 mars 1988, p. B7.

62. Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 31 mars 1988, p. B7; voir aussi *Le Devoir*, 12 mars 1988, p. B1.

63. *The Globe and Mail*, 31 mars 1988, p. B7 et *Le Devoir*, 31 mars 1988, p. 9.

64. Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 31 mars 1988, p. B7.

65. *Le Devoir*, 26 janvier 1988, p. 3; Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 26 janvier 1988, p. A10.

66. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 29 mars 1988, pp. 1 et 10 et Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 29 mars 1988, p. A10.

H — Le Canada et l'Europe occidentale

1 — LA CEE

Les douze pays membres de la CEE formaient, au début de l'année, un groupe d'étude à Bruxelles afin d'analyser l'accord de libre-échange conclu entre les États-Unis et le Canada. Le chef de la délégation de la CEE au Canada, M. Dietrich Hammer, soulignait à ce propos que la Communauté européenne chercherait à obtenir des mesures de compensation si l'accord se révélait une menace pour le commerce avec l'Amérique du Nord.⁶⁷

Le contentieux touchant les pratiques des régies provinciales des alcools ne trouvait pas de solution au cours du trimestre. Rappelons que le Canada avait obtenu jusqu'au 20 janvier pour en arriver à un compromis avec la Communauté européenne sur cette question. Les négociations eurent lieu à Bruxelles mais se terminèrent par le rejet de la requête canadienne en vue d'un prolongement des pourparlers, même si quelques jours auparavant, le négociateur canadien, M. Howard Wilson, avait laissé entendre qu'une entente était sur le point d'être conclue.⁶⁸ Les provinces concernées et le gouvernement fédéral se réunissaient par la suite, le 25 février à Ottawa, afin de discuter de la conduite à adopter envers le rapport du Groupe spécial du GATT qui devait être déposé le 22 mars.⁶⁹ Le 21, la ministre du Commerce extérieur, Mme Pat Carney annonçait que le gouvernement canadien ne s'opposerait pas à l'adoption de ce rapport. Cette décision signifie qu'Ottawa devra communiquer avant la fin de l'année au conseil du GATT les mesures prises afin de respecter ses recommandations.⁷⁰ Par ailleurs, on apprenait à la fin du trimestre que le gouvernement fédéral et la CEE négociaient une diminution des tarifs placés depuis deux ans sur les exportations de boeuf en provenance de la CEE.⁷¹ On notera enfin la rencontre entre le Premier ministre canadien et le président de la Commission des communautés européennes, M. Jacques Delors, à l'occasion du passage à Bruxelles de M. Mulroney pour le sommet de l'OTAN au début de mars.⁷²

2 — LA FRANCE

Le conflit entre la France et le Canada sur les droits de pêche et la frontière maritime de St-Pierre-et-Miquelon marquait encore ce trimestre-ci les relations franco-canadiennes, le ton se durcissant du côté français avec l'approche des élections présidentielles. Ce différend se retrouvait notamment au centre du voyage que le Gouverneur général, Mme Jeanne Sauvé effectuait en France du 25 au 29 janvier. Cette visite, la première d'un Gouverneur général du Canada en France, était prétexte à certaines manifestations de mécontentement dont le refus du secrétaire d'État à la Mer, M. Ambroise Guellec de participer aux réceptions organisées en l'honneur de Mme Sauvé⁷³ et l'absence de réception à l'Hôtel de ville de Paris par le chef du gouvernement français et maire de Paris, M. Chirac.⁷⁴ Dès ses premiers

67. *The Globe and Mail*, 14 janvier 1988, p. B8.

68. Edward GREENSPOON, *The Globe and Mail*, 28 janvier 1988, pp. B1 et B4; Clyde GRAHAM, *The Globe and Mail*, 2 février 1988, pp. A1 et A2, voir aussi *Le Devoir*, 2 février 1988, p. 12; Jim SHEPPARD, *The Globe and Mail*, 30 janvier 1988, p. B16.

69. Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 18 février 1988, p. B12.

70. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 66*, 23 mars 1988 et *Discours no 88/21*, 21 mars 1988.

71. Oliver BERTIN, *The Globe and Mail*, 30 mars 1988, p. B10.

72. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 88/20*, 11 mars 1988, p. 2; *The Globe and Mail*, 25 février 1988, p. A4.

73. Jean-Paul BURY, *Le Devoir*, 22 janvier 1988, pp. 1 et 10.

74. *Le Devoir*, 23 janvier 1988, p. A2; voir aussi Ross Howard, *The Globe and Mail*, 28 janvier 1988, p. A3.

entretiens avec Mme Sauvé, le président français, M. François Mitterrand, dénonçait comme « discriminatoire » et « brutale » les décisions sur les quotas et la fermeture aux chalutiers français des ports canadiens.⁷⁵ M. Jacques Chirac, premier ministre français, regrettait quant à lui « la persistance du litige » qui « contamine et corrode les relations entre les deux pays ».⁷⁶

Outre la question des pêches, le voyage de Mme Sauvé, qui était accompagnée du vice-premier ministre Don Mazankowski, du ministre de l'Expansion industrielle, M. Robert de Cotret et de plusieurs gens d'affaires, permettait néanmoins la poursuite de discussions sur des projets économiques dont un éventuel accord de coopération entre Canadair et l'Aérospatiale et le dossier de la vente de sous-marins nucléaires au Canada.⁷⁷

Au début mars, la France et le Canada renouaient le dialogue interrompu depuis la fin de l'année 87 pour tenter de régler leur contentieux sur les quotas de pêche, la délimitation des eaux territoriales et le recours à un arbitrage international. Cette ouverture intervenait quelques jours après la rencontre du Premier ministre français et de son homologue canadien en marge du sommet de l'OTAN à Bruxelles au cours de laquelle M. Chirac avait indiqué que ce dossier « pourrait être à l'origine d'une « crise » entre la France et le Canada ».⁷⁸ Les discussions entre M. Yves Fortier, le négociateur canadien, et son homologue français, M. Jean-Pierre Puissochet, s'avéraient utiles, selon M. Fortier, et n'étaient pas encore terminées à la fin de ce trimestre.⁷⁹ Les Saint-Pierrais réclamaient de leur côté auprès d'Ottawa une solution qui leur soit favorable, notamment au moyen d'une grève de la faim à Ottawa de M. Albert Pen, le sénateur-maire de Saint-Pierre-et-Miquelon, et demandaient à Paris l'envoi d'une unité de la marine nationale.⁸⁰

3 – LA GRANDE-BRETAGNE

Au moment d'un débat du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la question des îles Malouines, l'ambassadeur du Canada à l'ONU, M. Stephen Lewis, exprimait dans un communiqué l'inquiétude du Canada à l'endroit des exercices militaires de la Grande-Bretagne dans la région qui pourraient compliquer la situation et empêcher que ne progresse la résolution du conflit. À la suite de cette déclaration, la Grande-Bretagne protestait auprès des représentations canadiennes à Londres et aux Nations Unies, ainsi qu'auprès d'Ottawa.⁸¹

4 – LA SUÈDE

Le Roi Carl Gustav de Suède effectuait une visite au Canada du 13 au 18 mars. Il s'agissait de la première visite d'un monarque suédois en terre canadienne. Dans le but de réaffirmer la coopération commerciale et de promouvoir le développement de la coopération technologique entre les deux pays, le couple royal était accompagné d'une délégation d'industriels et de spécialistes en ingénierie, délégation dirigée par la ministre du Commerce extérieur, Mme Anita Gradin.⁸² La chute du dollar canadien par rapport à la couronne suédoise et l'accord de libre-échange avec les États-Unis étaient au nombre des questions qui devaient être abordées. Le ministre des Finances, M. Michael Wilson, et M. Robert de

75. *Le Devoir*, 26 janvier 1988, pp. 1 et 10.

76. *Le Devoir*, 27 janvier 1988, p. 2.

77. Jean-Paul BURY, *Le Devoir*, 29 janvier 1988, pp. 1 et 10; *Le Devoir*, 26 janvier 1988, p. 10.

78. *Le Devoir*, 4 mars 1988, p. 10; Normand GIRARD, *Le Journal de Québec*, 5 mars 1988, cité par *L'Argus*, 8 mars 1988, p. B2.

79. *Le Devoir*, 19 mars 1988, p. A7.

80. *Le Devoir*, 26 février 1988, p. 12; Pierre APRIL, *Le Devoir*, 3 février 1988, p. 3.

81. *The Globe and Mail*, 22 mars 1988, p. A11.

82. *The Globe and Mail*, 12 mars 1988, p. A18.

Cotret, ministre de l'Expansion industrielle⁸³ rencontraient notamment les membres de la délégation suédoise. Celle-ci participait encore à un symposium sur la technologie organisé par le ministère des Affaires extérieures en collaboration avec d'autres organismes.⁸⁴

I — Le Canada, l'URSS et l'Europe de l'Est

Le Canada et l'URSS concluaient une entente formelle de coopération relative à la cueillette de preuve sur les criminels de guerre nazis. Paraphée le 30 décembre à Moscou mais divulguée lors de son dépôt aux Communes en février, l'entente permettra d'aller recueillir en preuve des documents et des témoignages en Union soviétique. Des ententes similaires sont en négociation avec la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et l'Allemagne de l'Ouest. Une entente de principe sur le même sujet avait été conclue avec la Tchécoslovaquie en décembre.⁸⁵

J — Le Canada, l'Amérique latine et les Caraïbes

1 — RENCONTRE AVEC DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'AMÉRIQUE LATINE À MONTRÉAL

Les 27 et 28 mars, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, rencontrait à Montréal les ministres des Affaires étrangères de pays d'Amérique latine membres du Groupe de Rio. Il s'agissait des ministres de l'Argentine, de la Colombie, du Pérou, du Mexique, de l'Uruguay, du Venezuela et du Brésil.⁸⁶ Leurs discussions ont porté sur les tendances de l'économie mondiale, le commerce international, l'agriculture et l'endettement. Des questions politiques, telle la situation en Amérique centrale étaient également présentes à l'ordre du jour.⁸⁷ Ces entretiens se déroulaient en vue de la préparation du sommet économique des sept pays industrialisés qui doit se tenir à Toronto du 19 au 21 juin. À l'issue de ces discussions, M. Clark qualifiait la rencontre « d'échanges de vues valables » mais précisait qu'il n'entendait pas « se faire le porte-parole des pays d'Amérique latine lors du Sommet de Toronto ».⁸⁸

Le secrétaire aux Relations extérieures du Mexique, M. Bernardo Sepulveda Amor, qui participait à la rencontre, prolongeait son séjour d'une journée pour une visite officielle au pays. M. Sepulveda rencontrait plusieurs ministres canadiens avec qui furent discutées des questions bilatérales et multilatérales d'intérêt commun.⁸⁹

2 — HAÏTI

À la suite de la rencontre des premiers ministres des 13 pays de la Communauté économique des Caraïbes (CARICOM) qui se tenait à Bridgetown, à la Barbade, le 6 janvier, la ministre des Relations extérieures, Mme Monique Landry précisait que le gouvernement canadien partageait « les préoccupations exprimées par les chefs des

83. André PICARD, *The Globe and Mail*, 17 mars 1988, p. A3.

84. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 56*, 11 mars 1988.

85. *Le Devoir*, 11 février 1988, p. 10.

86. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 65*, 23 mars 1988, voir aussi John KOHUT, *The Globe and Mail*, 28 mars 1988, p. B2.

87. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 65*.

88. Isabelle PARÉ, *Le Devoir*, 29 mars 1988, p. 2.

89. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 69*, 25 mars 1988.

Caraïbes à l'égard des déficiences qui accompagnent les préparatifs aux élections (en Haïti) le 17 janvier ». ⁹⁰ Par la même occasion, la ministre rappelait que le Canada n'interromprait pas son aide à Haïti. Au lendemain des élections, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, déclarait que le Canada n'acceptait pas de reconnaître comme verdict démocratique le résultat des élections en raison des événements survenus en Haïti et rendait les autorités du pays responsables de cet échec. ⁹¹ Rappelé au Canada, l'ambassadeur en Haïti, M. Claude Laverdure, devait faire son rapport aux ministres Clark et Landry. ⁹² À peine une semaine plus tard, M. Clark soulignait que le Canada maintenait ses relations diplomatiques avec Haïti « parce que c'est le seul moyen dont nous disposons pour continuer à aider efficacement le peuple haïtien ». ⁹³ Le Canada était également présent à la cérémonie de prestation de serment du président Manigat en la personne du chargé d'affaires canadien en Haïti. ⁹⁴

Cependant, le gouvernement poursuivait toujours son examen des relations canado-haïtiennes annoncé depuis le 18 janvier. Le 26, M. Clark annonçait la création d'un groupe parlementaire dont le mandat serait d'étudier 1) le programme du gouvernement d'Haïti, 2) les programmes d'aide canadiens, 3) les moyens par lesquels le gouvernement pourrait, tout en maintenant son assistance, favoriser l'établissement d'une démocratie stable et 4) les positions et les politiques des autres gouvernements à l'égard du nouveau régime. ⁹⁵ M. Clark annonçait également la suspension par le Canada de toute planification d'une nouvelle aide bilatérale à Haïti, la gestion de ce type d'aide étant confiée à des organisations non gouvernementales suivant des objectifs fixés conjointement par les deux gouvernements. ⁹⁶

Le Comité, présidé par le secrétaire parlementaire de M. Clark, M. Jean-Guy Hudon, séjournait en Haïti du 13 au 18 mars. Lors de leur visite, les parlementaires canadiens devaient rencontrer des représentants du gouvernement haïtien, de l'opposition, des églises, des syndicats, des milieux d'affaires et des membres des organismes de protection des droits de la personne. ⁹⁷ Traçant un bref bilan du séjour, M. Hudon indiquait « qu'il n'était pas question de remettre des chèques au gouvernement haïtien » mais qu'à son avis, le Canada devait être prêt à envisager la suggestion haïtienne d'assigner à chaque pays donateur un champ d'activités en particulier. ⁹⁸ La teneur des recommandations de la délégation n'était pas encore connue à la fin du trimestre.

3 – HONDURAS

Le 18 mars, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait à propos de la situation à la frontière entre le Nicaragua et le Honduras que « le Canada s'intéresse depuis longtemps au processus de paix et tout événement qui menace ce processus nous trouble. » M. Clark se disait également « préoccupé » par l'envoi de forces américaines au Honduras, forces dont la présence, souligne le communiqué, faisait « suite à une demande des autorités

90. *Le Devoir*, 6 janvier 1988, pp. 1 et 10; Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 6*, 8 janvier 1988.

91. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 18*, 18 janvier 1988; voir aussi Manon CORNELLIER, *Le Devoir*, 19 janvier 1988, pp. 1 et 10.

92. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 17*, 15 janvier 1988; voir aussi Jean-V. DUFRESNE, *Le Devoir*, 19 janvier 1988, pp. 1 et 10.

93. *Le Devoir*, 26 janvier 1988, pp. 1 et 10.

94. Jean-V. DUFRESNE, *Le Devoir*, 3 février 1988, p. 3.

95. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 27*, 26 janvier 1988.

96. *Ibid.*; *Le Devoir*, 27 janvier 1988, pp. 1 et 10.

97. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 53*, 7 mars 1988.

98. Marie TISON, *Le Devoir*, 19 mars 1988, p. A9.

honduriennes ». ⁹⁹ Le ministre déclarait la veille aux Communes qu'il voulait obtenir de plus amples informations avant de se prononcer sur ces événements et qu'il n'hésiterait pas à critiquer tout gouvernement dont l'action menacerait le plan de paix dans la région. ¹⁰⁰

4 – NICARAGUA

À la suite du cessez-le-feu conclu le 23 mars par le gouvernement du Nicaragua et la résistance nicaraguayenne, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait que « cet accord (...) ouvre des perspectives encourageantes pour la paix dans cette région ». Bien que le Canada n'ait pas reçu de demande concernant une participation à l'équipe chargée de surveiller l'application de l'accord, M. Clark affirmait de nouveau la volonté du Canada de collaborer avec les gouvernements d'Amérique centrale pour soutenir le processus de la paix. ¹⁰¹

Par ailleurs, la ministre des Relations extérieures, Mme Monique Landry, annonçait le 1^{er} mars que le Canada fournirait une aide alimentaire d'urgence au Nicaragua pour une valeur de \$1 million. Cette décision fait suite aux entretiens, en novembre dernier, entre M. Clark et les autorités nicaraguayennes et à l'appel à la communauté internationale lancé par Managua en décembre 1987. ¹⁰²

5 – URUGUAY

Le ministre des Affaires étrangères d'Uruguay et président du Comité des négociations commerciales de l'Uruguay Round, M. Enrique Iglesias, était de passage à Ottawa le 9 février. Lors de cette courte visite de travail, M. Iglesias a rencontré Mme Pat Carney, la ministre du Commerce extérieur, pour discuter des négociations commerciales multilatérales et certains hauts-fonctionnaires pour examiner le processus de recherche de la paix en Amérique centrale. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Clark, profitait de cette visite pour apporter son appui à la candidature de M. Iglesias au poste de président de la Banque interaméricaine de développement. ¹⁰³

K — Le Canada, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

1 – LE CONFLIT IRANO-IRAKIEN

Le 25 mars, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures condamnait l'utilisation d'armes chimiques contre les civils kurdes du Nord de l'Iraq. Par la même occasion, le Canada demandait au Secrétaire général des Nations Unies d'envisager la possibilité d'enquêter sur les circonstances entourant cet événement. Le ministère des Affaires extérieures communiquait avec les ambassadeurs de l'Iraq et de l'Iran pour leur transmettre sa position. ¹⁰⁴

2 – ISRAËL

La position du Canada sur la situation dans les territoires occupés par Israël faisait la manchette des journaux tout au long du trimestre. Réagissant aux commentaires du Premier

99. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 63*, 18 mars 1988.

100. Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 18 mars 1988, p. A9.

101. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 67*, 24 mars 1988.

102. ACDI, *Communiqué no 88-16*, 1^{er} mars 1988.

103. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 37*, 9 février 1988.

104. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 68*, 25 mars 1988.

ministre canadien qui, en décembre dernier, avait exprimé son inquiétude face à la violence en Cisjordanie et à Gaza tout en estimant que le gouvernement israélien faisait preuve de modération, une coalition d'organisations canado-arabes, de députés fédéraux, d'universitaires et d'anciens ambassadeurs demandait au Premier ministre, au début de l'année, de dénoncer le comportement israélien dans ces territoires.¹⁰⁵ Quelque deux semaines plus tard, M. Joe Clark, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, déclarait à un groupe de journalistes, que les gestes posés par Israël portaient atteinte aux droits des Palestiniens.¹⁰⁶ Le même jour, M. Clark rencontrait l'ambassadeur israélien à Ottawa sans toutefois loger de protestation formelle. De son côté, le Premier ministre canadien, faisant référence à sa déclaration de décembre, soulignait que, depuis lors, les événements avaient évolué.¹⁰⁷ Le 27 janvier, le Canada accueillait favorablement le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation dans les territoires occupés, rapport qui demandait au gouvernement d'Israël d'appliquer les dispositions de la Quatrième Convention de Genève à la Cisjordanie et à la bande de Gaza. Dans le même communiqué, le Canada estimait qu'une conférence internationale et des négociations directes entre les deux parties fourniraient un cadre propice à un règlement.¹⁰⁸

Le 10 mars, lors d'un discours à la réunion annuelle du Comité Canada-Israël à Ottawa, M. Clark déclarait notamment que « les violations des droits de la personne auxquelles nous avons assisté au cours de ces dernières semaines sont totalement inacceptables. » Le ministre affirmait également que ses contacts avec les dirigeants de Jordanie, d'Arabie Saoudite et d'Égypte l'avaient convaincu de « leur désir de négociation » et de l'aspiration de ces pays à une « paix durable ». « Le cycle de la violence doit être rompu des deux côtés » expliquait le ministre canadien.¹⁰⁹ Le discours fut mal accueilli par les membres du Comité Canada-Israël, certains quittant la salle avant la fin.¹¹⁰ Le lendemain, M. Clark indiquait que le texte du discours avait été soumis au Premier ministre, et qu'il représentait donc la position officielle du gouvernement canadien. « Le Premier ministre et moi restons des amis d'Israël, mais l'amitié a aussi ses obligations » expliquait-il.¹¹¹ De son côté, le Premier ministre déclarait avoir communiqué un mois plus tôt par lettre à son homologue israélien, M. Yitzhak Shamir, son désir de voir Israël répondre aux propositions de paix du secrétaire d'État américain Georges Shultz et « de profiter de la position de force de l'État hébreu pour prendre les risques que suppose l'instauration de la paix ».¹¹²

Au même moment, le quotidien *Le Devoir* rapportait que le Secrétaire d'État avait lancé une offensive diplomatique au Moyen-Orient en vue de préparer l'ouverture de négociations directes entre les chefs palestiniens et Israël. Dans une lettre au Président du Comité Canada-Israël, M. Clark aurait confirmé que les ambassadeurs canadiens au Moyen-Orient ont reçu des instructions les enjoignant de faire pression sur les gouvernements arabes modérés pour qu'ils encouragent les chefs palestiniens « à reconnaître formellement l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'État d'Israël ».¹¹³ Devant les journalistes, M. Clark, faisant référence à l'OLP, mentionnait la nécessité d'une négociation directe avec les Palestiniens. Il

105. Guy TAILLEFER, *Le Devoir*, 8 janvier 1988, p. 10 et Jeff SALLOT, *The Globe and Mail*, 8 janvier 1988, p. A5.

106. Manon CORNELIER, *Le Devoir*, 21 janvier 1988, p. 2 et 22 janvier 1988, p. 10.

107. *The Globe and Mail*, 23 janvier 1988, pp. A1 et A2.

108. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 29*, 27 janvier 1988.

109. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 88/18*, 10 mars 1988.

110. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 11 mars 1988, p. 10, voir aussi Susan DELACOURT, *The Globe and Mail*, 11 mars 1988, pp. A1 et A2.

111. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 12 mars 1988, pp. A1 et A2.

112. *Ibid.*; Susan DELACOURT, *The Globe and Mail*, 12 mars 1988, pp. A1 et A2.

113. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 12 mars 1988, pp. A1 et A2.

précisait cependant qu'il n'entendait pas modifier son attitude vis-à-vis de cette organisation en lui accordant un statut quasi diplomatique à Ottawa.

3 – LE LIBAN

La ministre des Relations extérieures, Mme Monique Landry, annonçait le 15 février le versement de \$ 5 millions au Bureau des Nations Unies pour la coordination des secours en cas de catastrophe (UNDRO) pour venir en aide à la population du Liban. Cette décision répondait à un appel lancé par l'UNDRO à la communauté internationale pour une contribution totale de 85 millions (en dollars américains) afin de venir en aide aux 250,000 familles victimes du conflit.¹¹⁴

4 – LA TURQUIE

Les 21 et 22 janvier, le ministre des Transports, M. John Crosbie visitait la Turquie avant de se rendre au Népal, en Inde et en Thaïlande. Il s'entretenait avec le premier ministre Ozal et plusieurs ministres dont son homologue turc M. Ekrem Pakdemirli, des relations bilatérales entre les deux pays. M. Pakdemirli attirait l'attention du ministre sur le déséquilibre des échanges commerciaux défavorable à la Turquie et demandait que le Canada annule les quotas sur certains produits textiles turcs. Des projets commerciaux dans les secteurs de la défense, de l'aviation et des télécommunications faisait également l'objet de discussions.¹¹⁵

L — Le Canada et l'Afrique (Sud du Sahara)

1 – LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES EN AFRIQUE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, se rendait en Afrique du 27 janvier au 3 février pour assister à la première réunion du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe (cf. rubrique Afrique du Sud) et à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (CCDAA). Il en profitait également pour faire des visites officielles au Kenya et au Zimbabwe.¹¹⁶

Le 28 janvier, M. Clark prononçait une allocution lors de la huitième réunion consultative annuelle de la CCDAA à Arusha, en Tanzanie. À cette occasion, le ministre réaffirmait l'annonce faite par Mme Monique Landry, ministre des Relations extérieures, d'une augmentation de 25 % du soutien du Canada aux projets de la Conférence, les crédits devant passer de \$32 millions à \$40 millions d'ici le début de l'année 1990 et d'une augmentation des contributions aux États de ligne de front dont le Mozambique. Un programme suivi et planifié d'aide bilatérale entre le Mozambique et le Canada était également lancé et le ministre soulignait qu'un protocole d'entente serait bientôt signé à ce sujet.¹¹⁷ Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures signait trois protocoles d'entente sur des projets financés par l'ACDI que Mme Landry s'était engagée à subventionner lors du passage au Canada du secrétaire exécutif de la Conférence en novembre dernier.¹¹⁸

114. ACDI, *Communiqué no 88-12*, 15 février 1988, voir aussi *The Globe and Mail*, 16 février 1988, p. A9.

115. *Le Devoir*, 22 janvier 1988, p. 2; Gouvernement du Canada, *Communiqué no 23*, 21 janvier 1988.

116. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 22*, 21 janvier 1988; voir aussi *The Globe and Mail*, 27 janvier 1988, p. A4.

117. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 88/03*, 28 janvier 1988; voir aussi Oakland Ross, *The Globe and Mail*, 29 janvier 1988, p. A11.

118. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 30*, 28 janvier 1988.

Le 30 janvier, au Kenya, le ministre soulignait, devant des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le rôle capital de la préservation de l'environnement pour le développement économique et l'importance de la gestion des ressources hydrauliques et forestières pour mettre un terme à la dégradation de l'environnement.¹¹⁹ M. Clark profitait également de son passage à Nairobi pour consulter le président Moi et le ministre des Affaires étrangères, M. Onyanka et ainsi faire un tour d'horizon des relations entre les deux pays tout en abordant des problèmes spécifiques comme les mesures prises par le Commonwealth contre l'apartheid.¹²⁰

Terminant sa visite en Afrique, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était de passage à Harare, au Zimbabwe, le 3 février. Il y avait des entretiens avec des hauts représentants du gouvernement sur des questions bilatérales et sur l'Afrique australe.¹²¹

2 – LA MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES EN ÉTHIOPIE ET AU MALI

La ministre des Relations extérieures, Mme Monique Landry, effectuait du 13 au 20 février une visite en Afrique au cours de laquelle elle se rendait en Éthiopie et au Mali. Pendant les quatre jours qu'elle passait en Éthiopie, Mme Landry rencontrait des représentants gouvernementaux, de même que les représentants d'organisations non gouvernementales et des hauts-fonctionnaires des institutions des Nations Unies.¹²² La ministre s'intéressait entre autres choses à la famine et aux relations bilatérales, surtout aux plans d'aide au développement à long terme. Mme Landry déclarait s'être entretenue avec les autorités éthiopiennes et les agents des services d'assistance de la véracité de rapports signalant le recours à la violence par les troupes gouvernementales pour réaliser le programme national de déplacement des populations victimes de la famine. Lors d'une conférence de presse, Mme Landry prévenait le gouvernement éthiopien de la réaction négative des pays occidentaux en cas de confirmation de ces rapports.¹²³ De retour au pays, la ministre déclarait à la Chambre des Communes que des observateurs indépendants n'avaient pu recueillir de preuves infirmant ou confirmant ces rumeurs.¹²⁴

Au Mali, Mme Landry annonçait que l'Agence canadienne de développement international fournirait une contribution de \$4,5 millions au Programme de restructuration du marché céréalier. Ce programme consiste à permettre au marché de fonctionner sur la base de la libre entreprise et à renforcer le rôle du secteur privé dans la production et la commercialisation des produits agricoles.¹²⁵ Au cours de sa visite dans ce pays, Mme Landry s'est principalement consacrée à la coopération bilatérale entre le Canada et le Mali.

3 – L'AFRIQUE DU SUD

La première réunion du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe avait lieu les 1^{er} et 2 février, à Lusaka en Zambie, sous la présidence de M. Clark. Le secrétaire général du Commonwealth Sir Shridath Ramphal s'était rendu à Ottawa en janvier pour préparer la réunion.¹²⁶ Le Comité, établi en octobre dernier et réunissant le Canada, l'Australie, la Guyana, l'Inde, le Nigéria, la Tanzanie, la Zambie et le

119. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 88/04*, 30 janvier 1988.

120. *Ibid.*; Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 22*, 21 janvier 1988.

121. *Ibid.*.

122. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 40*, 11 février 1988 et Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 88/14*, 23 février 1988.

123. *Le Devoir*, 16 février 1988, p. 2.

124. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué 88/14*, 23 février 1988.

125. ACIDI, *Communiqué no 88/14*, 19 février 1988.

126. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 4*, 8 janvier 1988.

Zimbabwe a pour mandat de stimuler et orienter les gestes du Commonwealth en vue du démantèlement de l'apartheid en Afrique du Sud. Dans son discours d'ouverture, M. Clark déclarait que « les sanctions économiques (à l'endroit de l'Afrique du Sud) ajoutent au coût du maintien de l'apartheid « mais que » le Commonwealth peut faire davantage pour favoriser l'émergence d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale ». ¹²⁷ À la suite de cette réunion, le comité s'est engagé à effectuer un examen de l'application des sanctions et à explorer la possibilité d'une action par l'entremise du système financier international, d'accorder une attention particulière aux besoins des États de première ligne, de soumettre d'ici quelques mois une stratégie de lutte contre la censure et la propagande pratiquées par l'Afrique du Sud et, enfin, de réaffirmer son soutien à l'accession de la Namibie à l'indépendance. ¹²⁸ La prochaine rencontre du Comité devrait se tenir au Canada en juillet prochain.

Quelques semaines après la rencontre de Lusaka, la situation en Afrique du Sud retenait l'attention à la suite des mesures prises en l'espace d'une semaine par le gouvernement sud-africain : nouvelles restrictions sur les activités politiques de dix-sept organisations anti-apartheid, arrestation de manifestants dont Mgr Desmond Tutu et dépôt d'un projet de loi interdisant le financement étranger des activités anti-apartheid. Au nom du Comité des ministres du Commonwealth sur l'Afrique australe, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures émettait une déclaration condamnant ces « mesures draconiennes » et enjoignant le gouvernement sud-africain de revenir sur celles-ci et de « préparer la voie à des négociations concrètes en vue de mettre sur pied un gouvernement représentatif non-racial ». ¹²⁹ Le ministre des Affaires extérieures communiquait encore avec l'ambassade de l'Afrique du Sud afin de s'objecter contre ces mesures. ¹³⁰

Le 2 mars, dans un discours à la Chambre des Communes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait que « ces mesures sont à la fois perverses et brutales ». ¹³¹ Par la même occasion, M. Clark expliquait que la présence de l'ambassade canadienne en Afrique du Sud permettait de garder un contact avec la population faisant ainsi échec à la propagande et la censure et favorisant la supervision des programmes d'aide dans le pays. Le ministre affirmait par ailleurs que le moment n'était pas venu de rompre les relations diplomatiques avec Pretoria. L'ambassadeur canadien en Afrique du Sud, M. Ronald MacLean, de passage à Ottawa devait poursuivre ses consultations avec le gouvernement avant de retourner à Capetown. Quant aux sanctions économiques, M. Clark reconnaissait le faible poids du Canada à ce chapitre, le commerce avec l'Afrique du Sud ne représentant que moins de 1 % du commerce total de ce pays. Le ministre indiquait qu'il procédait à ce sujet à des consultations avec les autres membres du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe afin d'accélérer le programme global des sanctions économiques. ¹³²

Le 17 mars, le secrétaire d'État annonçait que l'ambassadeur retournait à Capetown afin d'y exprimer « les profondes préoccupations du Canada ». Le Canada effectuait une

127. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 88/05*, 1^{er} février 1988; voir aussi *Le Devoir*, 2 février 1988, pp. 1 et 8.

128. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 88/08*, 5 février 1988; voir aussi Oakland Ross, *The Globe and Mail*, 1^{er} février 1988, pp. A1 et A2, 2 février 1988, p. A8 et 3 février 1988, pp. A2 et A9.

129. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 50*, 26 février 1988.

130. Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 1^{er} mars 1988, p. A15.

131. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 88/17*, 2 mars 1988.

132. *Ibid.*; voir aussi Manon CORNELLIER, *Le Devoir*, 3 mars 1988, pp. 1 et 10 et *The Globe and Mail*, 3 mars 1988, p. A3.

démarche conjointe avec les gouvernements de l'Australie, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède pour réitérer un appel à la clémence en faveur des « six de Sharpeville » et condamner les récentes mesures sud-africaines.¹³³ Le Premier ministre aurait écrit à ce sujet une lettre au Président Botha où il précisait que l'exécution de ces six personnes réduirait les chances d'un changement pacifique en Afrique du Sud.¹³⁴ Devant la décision de Pretoria d'accorder un sursis d'un mois aux six personnes, M. Clark exprimait son soulagement tout en espérant que les « six de Sharpeville » ne soient pas exécutés.¹³⁵

Le ministère des Affaires extérieures étudiait par ailleurs au cours du trimestre la possibilité d'autoriser la vente à l'Afrique du Sud d'équipement qui lui permettrait de participer à un réseau international de recherche par satellite et de sauvetage en mer, au sol et dans les airs. Selon les rapports du *Canadian Astronautics*, l'Afrique du Sud représente un point stratégique pour l'achèvement de la couverture globale de recherche. La vente à l'Afrique du Sud de cet équipement technologique qui équivaldrait à une invitation à devenir membre de l'organisation COSPAS-SARSAT n'était pas encore décidée à la fin du trimestre.¹³⁶

Le 14 janvier, la ministre des Relations extérieures et le chef de l'Église anglicane du Canada, l'archevêque Ted Scott, lançaient le Fonds d'éducation pour l'Afrique du Sud (FEAS). L'ACDI versera près de \$2 millions au FEAS, lequel constitue un élément du programme d'aide à l'éducation en faveur des Noirs d'Afrique du Sud créé par le Canada en 1985.¹³⁷

4 - L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET L'AIDE HUMANITAIRE

Le quotidien *The Globe and Mail* rapportait au début de janvier que le Canada annoncerait bientôt un prêt variant entre \$ 300 millions et \$ 400 millions à un fonds spécial créé récemment par le FMI (Fonds Monétaire International). L'objectif de ce fonds d'un total de \$ 8 milliards (US) consisterait à venir en aide aux pays les plus pauvres de la région subsaharienne tels la Guinée, le Ghana et le Tchad. Cette initiative avait été approuvée par les dirigeants des sept pays industrialisés lors du sommet de Venise, l'été dernier.¹³⁸

Le 8 mars, à l'occasion de la journée internationale de la femme, la ministre des Relations extérieures, Mme Monique Landry, annonçait que l'ACDI accordait près de \$ 3 millions sur trois ans pour la réalisation de cinq projets visant à faciliter l'accès des femmes du tiers-monde au crédit. Les pays concernés sont la Côte d'Ivoire, le Togo, le Ghana et le Zaïre. Ces projets prévoient la participation accrue des femmes à la planification et à la mise en œuvre de programmes ayant pour but la croissance économique et le changement social.¹³⁹ Plus tôt au cours du trimestre, l'ACDI fournissait à des universités québécoises des contributions pour des projets au Rwanda et au Sahel. L'université Laval recevait une contribution de \$ 4,4 millions en vue de la réalisation d'un projet quinquennal de coopération institutionnelle avec l'Université nationale du Rwanda dans le domaine de la formation et de la recherche en agronomie.¹⁴⁰ Quant à elle, l'Université de Montréal se voyait accorder une contribution de \$ 4,6 millions pour un projet de démographie au Sahel.¹⁴¹

133. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 61*, 17 mars 1988.

134. Phillip van NIEKERK, *The Globe and Mail*, 17 mars 1988, p. A10.

135. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 61*, 17 mars 1988.

136. Ben FIBER, *The Globe and Mail*, 8 mars 1988, p. B3.

137. ACDI, *Communiqué no 88-04*, 14 janvier 1988.

138. Jeff SALLOT, *The Globe and Mail*, 6 janvier 1988, p. A10.

139. ACDI, *Communiqué no 88/18*, 8 mars 1988.

140. *Ibid.*, *Communiqué no 88/13*, 18 février 1988.

141. *Ibid.*, *Communiqué no 88/20*, 7 mars 1988.

M — Le Canada, l'Asie et l'Océanie

La quatrième Conférence Asie-Pacifique sur le commerce se déroulait à Bali en Indonésie du 8 au 10 janvier. Quelque 55 ministres, gens d'affaires et experts indépendants de la région de l'Asie et du Pacifique y discutaient des perspectives d'ententes rapides aux négociations commerciales multilatérales (NCM) engagées sous l'égide du GATT et traitaient particulièrement de la portée et du contenu éventuels d'accords qui pourraient être conclus lors d'une conférence d'examen à mi-parcours. La ministre du Commerce extérieur, Mme Pat Carney, qui représentait le Canada à cette conférence, a renouvelé l'invitation du Canada d'être l'hôte de l'examen à mi-parcours prévu en décembre 1988.¹⁴² Mme Carney profitait également de l'occasion pour avoir des rencontres bilatérales avec le ministre japonais du Commerce international et de l'Industrie et le ministre coréen du Commerce.¹⁴³

1 — LA MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR EN INDONÉSIE

En visite officielle à Djakarta du 10 au 12 janvier, Mme Carney était l'hôte du ministre du Commerce de l'Indonésie, M. Rachmat Saleh. Elle rencontrait plusieurs ministres du gouvernement, des dirigeants d'entreprises indonésiennes ainsi que les représentants de sociétés canadiennes avec qui elle se penchait sur la politique commerciale multilatérale du Canada, l'Accord de libre-échange canado-américain et les arrangements de financement de projets d'exportations de gens d'affaires canadiens. Lors d'une conférence de presse organisée à la fin de sa visite, la ministre déclarait avoir réalisé les objectifs de sa venue: renforcer la relation économique avec l'Indonésie et appuyer les activités des sociétés canadiennes sur ce marché.¹⁴⁴

2 — LE MINISTRE DES TRANSPORTS EN ASIE

Le ministre des Transports, M. John Crosbie, se rendait après avoir passé deux jours en Turquie, au Népal, en Inde et en Thaïlande du 23 janvier au 4 février. Répondant à l'invitation du ministre des Finances du Népal lors de sa venue au Canada l'automne dernier, le ministre des Transports, M. John Crosbie séjournait dans ce pays du 23 au 25 janvier. Il y rencontrait des représentants du gouvernement avec qui il était question du soutien à accorder aux compagnies canadiennes désireuses de vendre des biens et des services au Népal. Le ministre canadien arrivait en Inde le 25 janvier pour une visite de 5 jours dont M. R. Scindia, ministre d'État aux chemins de fer, était l'hôte. Des cadres supérieurs de plusieurs compagnies canadiennes accompagnaient le ministre afin de discuter de la fourniture de biens et de services canadiens dans divers domaines dont le transport ferroviaire, l'aviation et les transports en commun.¹⁴⁵ En Thaïlande du 30 janvier au 4 février, M. Crosbie, toujours accompagné de représentants de compagnies canadiennes, rencontrait le premier ministre Prem Tinsulanonda et le ministre des Communications et de l'Intérieur, également chargé des transports, pour discuter de projets particuliers dans les domaines des transports en commun, du transport ferroviaire et des télécommunications.¹⁴⁶

142. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 5*, 8 janvier 1988 et *Communiqué no 12*, 11 janvier 1988.

143. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 7*, 8 janvier 1988.

144. *Ibid.*, *Communiqué no 258*, 30 décembre 1987; *Communiqué no 14*, 13 janvier 1988; *Discours no 88/01*, 12 janvier 1988.

145. Ministère des Affaires extérieures, Gouvernement du Canada, *Communiqué no 23*, 21 janvier 1988; *Discours no 88/07*, 4 février 1988.

146. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 23*, 21 janvier 1988.

3 – LA CORÉE DU SUD

Lors de son passage en Indonésie pour la quatrième conférence Asie-Pacifique sur le commerce, Mme Carney s'entretenait avec M. Rha Woong Phe, ministre du Commerce, des échanges entre le Canada et la Corée du Sud. M. Rha mentionnait le dossier de l'automobile, où les exportateurs coréens font face à une accusation de dumping. Mme Carney soulignait quant à elle les difficultés que présente pour le Canada le régime des importations agricoles de la Corée, notamment pour les exportations canadiennes de luzerne.¹⁴⁷

Le quotidien *The Globe and Mail* rapportait dans son édition du 2 février que les gouvernements canadien et sud-coréen avaient signé un accord de \$ 28 millions pour la construction d'un réacteur nucléaire consacré à la recherche.¹⁴⁸

4 – HONG-KONG

La ministre du Commerce extérieur, Mme Pat Carney, annonçait le 1^{er} mars un plan d'action destiné au marché de Hong-Kong afin de stimuler l'activité commerciale et l'investissement entre les deux pays: « Notre avenir économique et industriel dépend dans une large mesure de notre capacité à pénétrer les marchés d'Asie et du Pacifique, comme celui de Hong-Kong », déclarait Mme Carney à l'assemblée annuelle de l'Association commerciale Hong-Kong-Canada. Ce plan d'action permettra notamment de sensibiliser les gens d'affaires canadiens, d'inciter les exportateurs canadiens à tirer partie du marché de la ré-exportation offert par Hong-Kong et d'accroître les liens d'affaires avec les entrepreneurs de ce pays.¹⁴⁹

5 – LE JAPON

Après une visite de trois jours à Washington, le premier ministre japonais, M. Noboru Takeshita, était de passage au pays les 15 et 16 janvier. Le commerce, l'investissement et le libre-échange canado-américain ont constitué les principales questions à l'ordre du jour. Dans un communiqué conjoint, les deux Premiers ministres « ont exprimé l'espoir que l'accord (canado-américain) entraînera un accroissement du commerce et des investissements, non seulement entre le Canada et les États-Unis, mais aussi entre des pays tiers et l'Amérique du Nord, particulièrement entre le Japon et le Canada. » Des hauts-fonctionnaires canadiens et japonais indiquaient que M. Takeshita avait déclaré que « (la signature de l'accord) a dû nécessiter beaucoup de courage » de la part de M. Mulroney.¹⁵⁰ Au cours du trimestre, les négociateurs canadiens, MM. Gordon Ritchie et Charles Stedman, se rendaient au Japon pour informer des gens d'affaires et des représentants du gouvernement dont ceux du ministère du Commerce international et de l'Industrie du contenu de l'accord du libre-échange.¹⁵¹ Le communiqué conjoint émis par MM. Mulroney et Takeshita révèle par ailleurs que les deux hommes se sont entendus pour accélérer les négociations commerciales multilatérales (NCM) lors du prochain sommet économique des sept pays les plus industrialisés ainsi que sur la promotion des liens culturels entre les deux pays dans les domaines artistique et académique.¹⁵²

147. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 7*, 8 janvier 1988.

148. *The Globe and Mail*, 2 février 1988, p. A4.

149. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 52*, 1^{er} mars 1988.

150. Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 16 janvier 1988, pp. A1 et A2; Michel VASTEL, *Le Devoir*, 16 janvier 1988, pp. A1 et A10.

151. Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 13 janvier 1988, p. B10; Thomas WALKOM, *The Globe and Mail*, 28 janvier 1988, p. B38.

152. Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 13 janvier 1988, p. A2; *Canada-Japan Trade Council Newsletter*, janvier 1988, pp. 2-3.

Au cours de la rencontre bilatérale, le Canada a réclamé la levée des droits de douane de 8 % sur les importations japonaises de pin, d'épinette et de sapin canadiens destinés à la construction. M. Takeshita aurait demandé à ses fonctionnaires de s'en occuper « rapidement ». ¹⁵³ L'imposition des droits de douane japonais sur le bois de construction canadien n'étant pas levée au début mars, le Canada demandait au Conseil du GATT d'enquêter sur ces pratiques douanières, requête que le Conseil approuvait le 22 mars. ¹⁵⁴

6 – L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET L'AIDE HUMANITAIRE

La ministre des Relations extérieures, Mme Monique Landry, annonçait le 22 janvier que des fonds de \$4 millions seraient versés afin de soutenir la participation du Canada au projet hydro-électrique des Trois-Gorges sur le fleuve Yangtze en Chine. Ceux-ci financeraient des études supplémentaires qui permettraient d'obtenir les derniers renseignements sur l'éventuelle construction d'un complexe hydro-électrique. Cette étude devrait être terminée dans deux ans. ¹⁵⁵ Près d'un mois plus tard, la ministre signait une entente de \$13,7 millions relative à un programme de jumelage avec les universités de la Chine dont l'objectif est de favoriser l'établissement de liens entre les universités des deux pays. ¹⁵⁶

Le 3 février, la ministre signait une autre entente prévoyant le versement d'une somme de \$3,5 millions à la Canadian Cooperative Association (CCA) dans le cadre de son programme d'aide bilatérale à l'Indonésie pour assurer la prestation de services techniques et la formation en gestion au sein du mouvement coopératif en Indonésie. ¹⁵⁷ Enfin le 15 mars, Mme Landry annonçait un octroi de \$1,1 million du Canada à la planification de la protection de l'environnement au Pakistan afin de mettre au point des méthodes de gestion de l'environnement. ¹⁵⁸

N – Chronologie thématique*

Le Canada et l'AIFLF

4 au 10 janvier :

Le Canada participe à la 16^{ème} assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIFLF), à Yaoundé. Le sénateur Martial Asselin, vice-président de l'Association, ouvre le 4 janvier les travaux de l'assemblée.

Le Canada et l'Australie

7 janvier :

Le Canada transmet à l'Australie ses vœux à l'occasion du deux-centième anniversaire de l'arrivée des Européens en Australie. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures souhaite en même temps que l'Expo 88, qui se tiendra à Brisbane du 30 avril au 30 octobre et à laquelle le Canada participe, soit un succès.

153. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 16 janvier 1988, p. A10.

154. Brian MILNER, *The Globe and Mail*, 9 mars 1988, pp. B1 et B4; *Le Devoir*, 23 mars 1988, p. 4.

155. ACDI, *Communiqué no 88-07*, 22 janvier 1988.

156. *Ibid.*, *Communiqué no 88-15*, 25 février 1988.

157. *Ibid.*, *Communiqué no 88-10*, 3 février 1988.

158. *Ibid.*, *Communiqué no 88-28*, 15 mars 1988.

* Cette chronologie n'est pas exhaustive. Elle rapporte essentiellement des événements non mentionnés dans les rubriques précédentes.

Visite du sénateur Martial Asselin en Tunisie

10 au 12 janvier:

M. Martial Asselin, vice-président du Sénat, se rend à Tunis pour discuter avec le président M. Zine El Abidine Ben Ali, et le premier ministre, M. Médi Baccouche, des Réformes introduites par le président, du programme de coopération et des relations économiques de même que de l'approfondissement des échanges parlementaires dans le cadre de la Francophonie.

Accord sur le transport aérien entre le Canada et l'Arabie Saoudite

19 janvier:

Le ministre des Transports, M. John Crosbie, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark annoncent la conclusion d'un accord bilatéral sur le transport aérien entre les gouvernements du Canada et du Royaume d'Arabie Saoudite. L'accord permettra des services réguliers et une liaison aérienne directe entre les deux pays.

Le Canada et l'Institut interaméricain de coopération agricole

20 janvier:

Le ministère des Affaires extérieures annonce le versement de la cotisation du Canada à l'Institut interaméricain de coopération agricole pour l'année 1988. Celle-ci se chiffre à \$ 1,3 million (US).

Le Canada et l'OMS

12 février:

La ministre des Relations extérieures annonce une contribution de \$ 5 millions au programme de lutte contre le SIDA de l'Organisation mondiale de la santé.

Discussions Canada-Israël sur le cas d'un immigrant palestinien

15 février:

The Globe and Mail rapporte que les gouvernements du Canada et d'Israël discutent du dossier d'un palestinien immigré au Canada, M. Mahmoud Mohammad Issa Mohammad, qui fait maintenant face à un avis d'expulsion. M. Mohammad, reconnu coupable par les autorités grecques d'avoir participé en 1968 à un attentat à Athènes, pourrait être expulsé en Israël.

Conférence internationale sur les émissions d'oxydes d'azote

mi-février:

Le Canada participe à Genève à une conférence internationale cherchant à mettre au point une entente sur le contrôle des émissions d'oxydes d'azote.

Le Canada et l'OCDE

22 et 23 février:

Le secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques, M. Jean-Claude Paye, est en visite officielle au Canada pour y discuter avec les ministres des Affaires extérieures, des Finances, du Commerce international et avec le ministre d'État à la Science et à la Technologie.

Le Canada, les droits des autochtones et les Nations Unies

fin février:

Le Grand Conseil des Cris du Québec et l'Assemblée des Premières Nations dénoncent le lobbying canadien auprès des pays membres des Nations Unies, pour qu'ils acceptent

certaines amendements concernant un ensemble de propositions sur les droits aborigènes à l'étude devant la Commission des droits de la personne des Nations Unies. Selon eux, ces amendements, dont l'un se rapporte à une étude de la Commission sur le respect des traités conclus avec les aborigènes, amenuiseraient la portée de ces résolutions.

Accords aériens bilatéraux

février :

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark et M. John Crosbie, ministre des Transports, annonçaient que le Canada était parvenu à une entente avec Singapour le 5 février et avec Hong-Kong le 23 février concernant des accords aériens bilatéraux.

Le Canada et les organisations Sikhs

février-mars :

En décembre dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avait adressé une lettre aux premiers ministres des provinces leur demandant de ne pas participer à des réunions organisées par des membres de la communauté sikh du Canada dont notamment les groupes séparatistes de la World Sikh Organization, l'International Sikh Youth Federation (ISYF) et Babbar Khalsa. M. Clark soulignait que les activités de ces groupes pourraient nuire aux relations entre l'Inde et le Canada. En février, des responsables du gouvernement indien indiquent que le Canada n'agissait pas à la demande de l'Inde et qu'il s'agissait de problèmes internes canadiens. La lettre de M. Clark suscite tout au long du trimestre des réactions de la part des organisations ethniques du pays, nécessitant une explication de la part de M. Clark devant la Chambre des Communes le 10 mars. Le problème est enfin référé au Comité des Communes sur le multiculturalisme.

Recherche de criminels de guerre

7 mars :

Une liste de 21 nouveaux noms de personnes soupçonnées d'avoir participé à des crimes de guerre a été envoyée aux autorités fédérales chargées d'enquêter sur les crimes de guerre, indique la division canadienne du Simon Wiesenthal Center. La liste était accompagnée d'une lettre au ministre fédéral de la Justice, M. Hnatyshyn.

Accord avec Cuba relatif aux détournements d'avions

11 mars :

Le Canada et la République de Cuba ont reconduit de cinq autres années l'accord prévalant entre les deux pays concernant les détournements d'avions, de vaisseaux et autres infractions, signé le 15 février 1973.

Un observateur canadien au El Salvador

15 mars :

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, annonce que le Directeur général adjoint des élections du Canada, M. Ron Gould, se rendait au El Salvador pour y observer le déroulement des élections qui doivent s'y tenir le 20 mars.

Le Canada et les Philippines

17 mars :

Le quotidien *The Globe and Mail* rapporte que le gouvernement des Philippines a levé, pour le Canada et Hong-Kong, son interdiction empêchant les femmes des Philippines de travailler dans ce pays comme aide domestique. Le gouvernement avait imposé cette interdiction le 1^{er} mars en raison des abus et des mauvaises conditions de travail faites à ces femmes dans plusieurs pays.

Accord d'assurance-investissement entre le Canada et la Bolivie

30 mars :

Le ministère des Affaires extérieures annonce la signature d'un accord bilatéral d'assurance-investissement entre la Bolivie et le Canada, accord entré en vigueur le 22 mars. Cet accord facilitera l'assurance des investissements aux termes d'un programme de la Société pour l'expansion des exportations (SEE) qui protège les investisseurs canadiens contre la perte de leurs investissements par suite d'événements politiques dans le pays hôte.

II — Les relations extérieures du Québec

(janvier à mars 1988)

A — Aperçu général

À l'occasion de l'ouverture de la deuxième session de la 33^{ème} Législature, le 8 mars, le premier ministre Robert Bourassa plaçait le programme de son gouvernement à l'enseigne de la stabilité politique, du progrès économique, de l'accroissement des exportations d'énergie et du développement social et culturel : Stabilité politique qu'il espère assurée par la ratification, par toutes les législatures canadiennes ne l'ayant pas encore fait, de l'Accord constitutionnel du Lac Meech, auquel le Premier ministre ne voit pas « d'alternative valable » ; progrès économique auquel contribuera notamment l'accord de libre-échange, qualifié de « point tournant vital pour notre avenir économique » ; augmentation des exportations d'énergie hydroélectrique grâce à la construction de trois nouvelles centrales à la Baie de James et d'une ligne de transmission qui permettront de remplir les contrats signés récemment avec la Nouvelle-Angleterre ; et enfin développement social orienté vers la diminution du déficit démographique.¹ Parmi les mesures législatives envisagées par le gouvernement et annoncées par le lieutenant-gouverneur, on retiendra la réorganisation des structures administratives responsables des activités internationales du Québec. Les ministères des Relations internationales et du Commerce extérieur seront ainsi fusionnés en un nouveau ministère des Affaires internationales, afin de permettre une meilleure planification, organisation et direction de l'action extérieure du Québec, tant dans ses composantes politique que commerciale, sociale et culturelle. Les grands objectifs assignés au ministère des Affaires internationales sont :

le développement des programmes de coopération, le renforcement de l'aide aux entreprises cherchant à conquérir de nouveaux marchés, ainsi que la recherche d'investissements à l'étranger et la consolidation et l'élargissement de nos rapports, en particulier avec la France et le monde francophone.²

Le gouvernement annonçait également un « important énoncé de politique en matière d'immigration » et une nouvelle politique énergétique.³ Un mois plus tôt, le Premier ministre, dans un discours sur la conduite des relations internationales du Québec, affirmait d'abord comme il l'a fait à maintes reprises au cours des derniers mois que le Québec n'a pas de politique étrangère mais qu'il s'intéresse toujours aux relations internationales. C'est ce qui lui permet, disait-il, de concilier le droit constitutionnel — en tant qu'État fédéré — et la

1. Gilbert BRUNET, *La Presse*, 9 mars 1988, cité par *L'Argus*, 9 mars 1988, p. A1.

2. Extraits du discours inaugural du lieutenant-gouverneur, M. Gilles Lamontagne, *Le Devoir*, 9 mars 1988, p. 11.

3. *Ibid.*, p. 11.